



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 026-212600886-20241216-DELIB2024_108-DE



Publié sur le site internet le 19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.108 Séance du 16 décembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 16 décembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Florence DEGOUGE, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, M. Christian RAMAT à M. Pascal BERRANGER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, M. Eric SAULLE à M. Gilles GARNIER, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

Mme Marina THON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition d'une emprise de la parcelle cadastrée section BM n°123 appartenant à M. et Mme RIBOLI

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre d'une régularisation d'un alignement situé Rue Félix Tournigand, la commune envisage d'acquérir une emprise de la parcelle cadastrée section BM n°123, d'une superficie d'environ 66 m², appartenant à M. Stéphane RIBOLI et Mme Valérie RIBOLI.

L'acquisition se fera au prix de 10 €/m².

Les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;

Vu le courrier d'accord signé par M. Stéphane RIBOLI et Mme Valérie RIBOLI le 06/12/2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'acquisition d'une emprise de la parcelle cadastrée section BM n°123, d'une superficie d'environ 66 m², correspondant à une régularisation d'un alignement Rue Félix Tournigand, au prix de 10 €/m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20241216-DELIB2024_

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Commune de Chatuzange le Goubet

Rue Félix Tournigand

Parcelle cadastrée BM 123

Plan de division

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 108

Lever du 2 octobre 2024

Echelle 1/250
Dos. 24183 DA

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

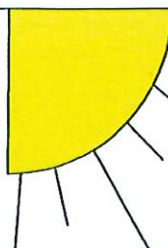
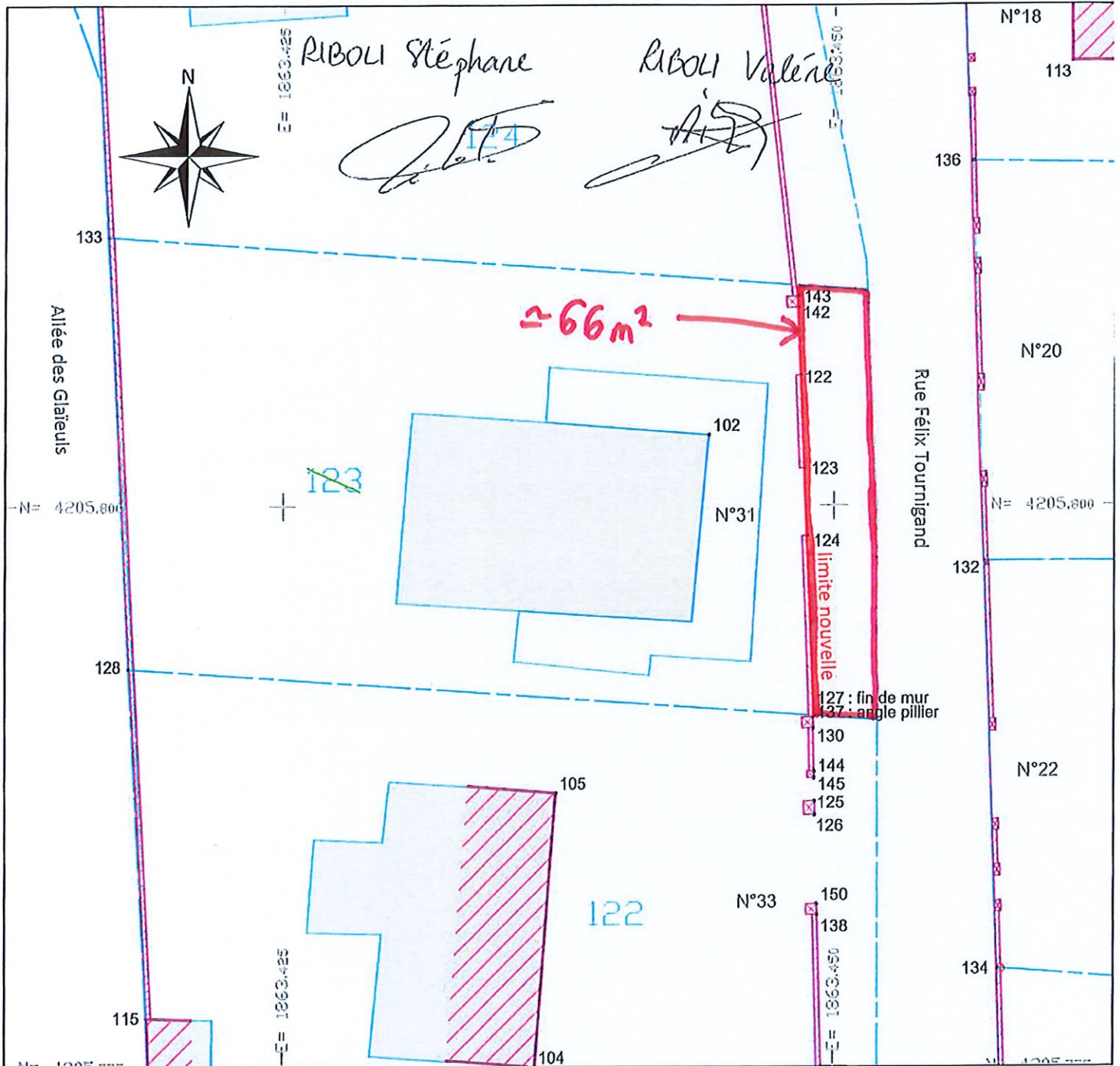
Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 026-212600886-20241216-DELIB2024_108-DE

Liste des points topographiques					
MAT	X	Y	MAT	X	Y
102	1863444.36	4205803.13	130	1863449.10	4205790.10
105	1863437.42	4205787.21	132	1863456.80	4205797.49
113	1863460.73	4205819.76	133	1863417.17	4205811.98
115	1863418.93	4205777.16	134	1863457.42	4205779.36
122	1863448.50	4205805.80	136	1863456.24	4205815.29
123	1863448.66	4205801.65	137	1863449.08	4205790.59
124	1863448.78	4205798.63	138	1863449.28	4205781.77
125	1863449.16	4205786.84	142	1863448.38	4205808.82
126	1863449.17	4205786.24	143	1863448.35	4205809.32
127	1863449.10	4205790.60	144	1863449.14	4205788.18
128	1863418.10	4205792.75	145	1863449.14	4205787.88
130	1863449.10	4205790.10	150	1863449.27	4205782.25



Bureau d'Etudes "ACTIF"

Aménagement - Coordination - Topographie - Informatique - Faisabilité

Patrick BENISTANT

Géomètre Topographe
Agréé par le centre des Impôts fonciers
pour l'établissement des documents d'Arpentage



Chambre Syndicale Nationale
des Géomètres Topographes

26300 MARCHES - Tél : 04 75 47 26 20 - Portable : 06 82 64 37 65